

Anti-inflation—Loi

ques, des sociétés pétrolières, des chaînes de supermarchés et des sociétés ferroviaires qu'on le fait pour l'OCFO et d'autres offices de commercialisation, je pense que notre pays serait en bien meilleure santé.

Le prix du miel est fixé sur les marchés internationaux, et nous n'avons donc pas à nous en préoccuper. Le porc se vend aux enchères en Ontario à l'aide de téléscrip-teurs. L'Office de commercialisation du porc n'utilise pas ses pouvoirs de fixation des prix, mais les fonctionnaires du ministre des Finances affirment que ces produits seront soumis aux directives. Les prix du lait nature sont fixés par la Commission du lait au terme d'audiences publiques au cours desquelles producteurs et sociétés de traitement doivent justifier les augmentations de prix par l'augmentation de leurs frais. Dans le cas du lait nature, il a fallu que cette commission du lait justifie les augmentations de prix. Il a fallu présenter une justification de ces prix aux offices provinciaux de contrôle du lait. Ils sont assujettis à des contrôles et à des lignes directrices depuis de nombreuses années, mais M^{me} Plumptre et Jean-Luc Pepin prétendent qu'ils seront assujettis à ces nouveaux contrôles. Qu'est devenu le principe du prix à la ferme, préconisé par les libéraux et les conservateurs? Il y a la question du lait de transformation et des légumes, mais je ne crois pas avoir le temps d'aborder la question. J'aimerais intervenir de nouveau si un député présentait un amendement à ce projet de loi.

● (2100)

Combien de temps un gouvernement peut-il exercer un contrôle sur les prix et salaires, mais non sur le prix des produits alimentaires? Que fera le gouvernement au sujet des offices de commercialisation? Que dire du prix du lait ou du pain? J'avertis mes amis de l'opposition officielle que plus les salaires seront longuement et rigoureusement contrôlés, plus on réclamera des contrôles stricts sur le prix des produits alimentaires. Je ne vois pas comment un gouvernement de n'importe quelle allégeance peut feindre d'ignorer ces exigences.

Si les agriculteurs et les hommes d'affaires pensent que les salaires sont fabuleux, voyons un peu le prix des denrées alimentaires. Les agriculteurs obtiennent actuellement pour leurs produits les prix qu'ils auraient dû obtenir il y a des années. Ils ont été victimes dans notre pays d'une politique de denrées alimentaires à bon marché qui remonte à des dizaines d'années. Nous avons perdu au Canada 300,000 exploitations agricoles familiales depuis la Seconde guerre mondiale. Je vais encore une fois prendre le Manitoba comme exemple pour l'édification de mon hon ami de Provencher.

De 1972 à 1973, le salaire industriel moyen au Manitoba a augmenté de 30 p. 100. Or le prix des œufs a augmenté de 50 p. 100, celui de la dinde de 37 p. 100, celui des poulets à griller de 80 p. 100, celui des rôtis dans l'épaule de 181 p. 100, celui des côtelettes de porc de 63 p. 100, et celui du bacon de 158 p. 100. Le député de Provencher ou l'un ou l'autre des ses collègues de l'opposition officielle dira-t-il que les salaires sont trop élevés en regard de la hausse des prix des denrées alimentaires? La situation est analogue dans les autres provinces du Canada. Si le prix de la surlonge de bœuf a augmenté de 73 p. 100, celui des premières côtes a augmenté de 44 p. 100; alors que les salaires dans l'industrie augmentaient de 30 p. 100. En tant que représentant de plusieurs milliers de personnes, agriculteurs et autres ruraux, je dis qu'il est facile de comprendre pourquoi les consommateurs s'inquiètent et s'insurgent de voir

leurs salaires réglementés alors que les prix des denrées alimentaires ne le sera pas.

Que s'est-il passé? La mesure actuelle ramène la même vieille pratique de la division. On impose aux agriculteurs et aux travailleurs des revenus, des salaires et des prix agricoles réglementés. On dit aux agriculteurs qu'ils sont exemptés mais de la façon dont ils sont soumis aux lignes directrices, les offices de commercialisation pour lesquels ils se sont battus pendant des décennies sont menacés et font l'objet d'enquêtes, tandis que les responsables de l'inflation, les gens qui bénéficient de la différence de prix entre ce que les agriculteurs obtiennent et le coût des produits au consommateur, ne font pas l'objet de contrôles. Je veux parler des conditionneurs, des transporteurs, des grossistes et des détaillants. Les contrôles sont plutôt vagues pour ces catégories d'agents de l'économie. Ils peuvent attrapper tout ce qu'ils peuvent.

Les producteurs du secteur primaire et les salariés sont invités et en fait obligés par la loi à combattre l'inflation. Ceux qui peuvent accumuler des gains, soit sous forme de taux d'intérêt, de bénéfices de sociétés, de dividendes ou d'honoraires professionnels, peuvent échapper aux contrôles. Je ne serai pas du nombre de ceux qui appuient une pareille mesure législative. Les députés de l'opposition officielle ont tous cédé. J'aimerais bien savoir pourquoi ils se sont dégonflés.

Un peu plus tôt, le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) a bravement lutté, mais ils ont maintenant tous capitulé. Il n'est pas étonnant que les électeurs canadiens ne leur aient pas confié le pouvoir. J'espère que mes honorables amis de droite se lèveront et prendront de nouveau part à ce débat. Cependant, je suppose qu'ils vont s'abstenir. Si mon temps de parole est écoulé, j'espère qu'ils m'en accorderont un peu plus. Je parle très sérieusement.

Je veux que les membres de l'Opposition officielle nous aident à lutter contre cette mesure législative. J'aimerais les entendre expliquer comment ils exempteraient les produits agricoles sur les exploitations. J'aimerais aussi savoir comment ils réglementeraient les bénéfices, les taux d'intérêt et les prix. Il serait peut-être utile que le gouvernement retire cette loi et la remette sur le métier. Les fonctionnaires l'ont manifestement rédigée au dos d'une enveloppe avant l'Action de grâce. Je ne m'excuserai pas si un ministériel m'accuse de manquer de patriotisme, mais j'encouragerai tous les gens de ma région à refuser leur collaboration pour assurer le succès de cette mesure parce qu'elle est injuste.

L'Orateur suppléant (M^{me} Morin): A l'ordre. Le temps de parole du député est écoulé.

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Madame l'Orateur, j'ai attendu en vain que les députés tapageurs à ma droite participent au débat pour ajouter un peu de lumière à la chaleur de leurs dispositions. Mais personne ne semble prêt à prendre la parole. C'est regrettable; à peine plus d'ailleurs que l'abstention des ministériels à participer au débat sur la mesure à l'étude, laquelle, à n'en pas douter, est la mesure législative de politique économique la plus importante dont la Chambre ait été saisie depuis la Seconde guerre mondiale. Le chef du parti conservateur (M. Stanfield) a dit quelque chose dans ce sens il n'y a pas longtemps à la Chambre.

Madame l'Orateur, si vous avez lu les nouvelles ces quelques jours derniers, vous aurez constaté l'importance accordée à cette mesure comme à ses lacunes. D'une part, on nous apprend que les bénéfices des banques au Canada, au cours du troisième trimestre de cette année, ont aug-